

Déclaration sur les personnes handicapées

L'inclusion des personnes handicapées profite à tous. Quand les Canadiens qui présentent un handicap ont des chances égales de contribuer à leur communauté bénéficiant de la même qualité de service de la part de leur gouvernement, profitent des mêmes débouchés professionnels et ont la même qualité de vie que toute autre personne, nous bâtissons une économie et un pays plus forts.

Au cours des six dernières années, nous avons fait de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes handicapées une priorité. Nous sommes passés à une approche de l'inclusion des personnes handicapées fondée sur les droits de la personne. Nous nous éloignons aussi des approches médicale et de bienfaisance en faveur d'une approche sociale des personnes handicapées, qui mise notamment sur l'élimination de la pauvreté. Nous nous sommes employés à éliminer les obstacles et à lutter contre la discrimination et l'exclusion des personnes handicapées dans nos systèmes et nos processus. Dans la foulée du « Rien sans nous », nous avons également un plan pour mettre de l'avant des investissements et des mesures sans précédent qui amélioreront l'inclusion sociale et économique de millions de Canadiens.

En 2015, nous avons nommé la toute première ministre des Personnes handicapées et de l'Accessibilité (devenue maintenant l'Inclusion des personnes handicapées). Nous avons amélioré l'accès aux documents en médias substitués, notamment par le biais de la ratification du Traité de Marrakech en 2016. De 2016 à 2019, nous avons tenu des consultations étendues et avons adopté la Loi canadienne sur l'accessibilité. De plus, nous avons mis sur pied Normes d'accessibilité Canada en 2019.

Nous avons fait, à l'occasion d'énoncés économiques et de budgets successifs, des investissements dans des programmes ciblant les personnes handicapées, notamment le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, le Fonds pour l'accessibilité, le Programme canadien de prêts aux étudiants, le Programme canadien de bourses aux étudiants et l'élargissement du crédit d'impôt pour handicapés. Nous avons appliqué un point de vue axé sur les personnes handicapées à nos politiques et à nos programmes phares, comme l'investissement sans précédent dans des services de garde d'enfants inclusifs et accessibles à 10 dollars par jour. Nous avons amélioré la sécurité financière des Canadiens handicapés en apportant des changements importants au régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). Nous avons respecté nos obligations internationales en matière de droits de la personne : nous avons signé le Protocole facultatif de la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU et avons chargé la

Commission canadienne des droits de la personne d'en assurer le suivi. Nous avons annoncé la candidature d'un Canadien au Comité sur les droits des personnes handicapées de l'ONU à l'élection de 2022.

L'automne dernier, nous nous sommes engagés à préparer un Plan pour l'inclusion des personnes handicapées (devenu depuis un Plan d'action) qui comprendra une nouvelle Allocation canadienne pour personnes handicapées inspirée du Supplément de revenu garanti, des processus améliorés pour déterminer l'admissibilité aux programmes et prestations du gouvernement fédéral pour les personnes handicapées et une stratégie solide d'emploi pour les Canadiens handicapés. Nous avons déposé en juin 2021 le projet de loi C-35 énonçant le cadre entourant l'instauration de l'Allocation canadienne pour personnes handicapées, qui est une prestation mensuelle directe aux Canadiens handicapés à faible revenu âgés de 18 à 64 ans.

Compte tenu du fait que les Canadiens handicapés ont été touchés de manière disproportionnée par les répercussions sanitaires et socioéconomiques de la pandémie de COVID 19, nous avons adopté une approche d'inclusion des personnes handicapées dans notre réponse à la pandémie. Nous avons nommé un Comité consultatif des personnes handicapées sur la COVID-19, offert un financement ciblé aux aînés et aux étudiants handicapés et envoyé un paiement unique aux personnes handicapées afin de contribuer à atténuer le choc économique de la pandémie.

Il reste encore beaucoup de travail à faire dans l'avenir. Un gouvernement libéral réélu poursuivra dans la lancée de nos investissements antérieurs en mettant en œuvre le premier Plan d'action pour l'inclusion des personnes handicapées, et ce, en consultation avec les milieux des personnes handicapées.

Les objectifs du Plan d'action pour l'inclusion des personnes handicapées sont :

- Améliorer l'inclusion socioéconomique des Canadiens handicapés.
- Réduire la pauvreté chez les Canadiens handicapés.
- Contribuer à faire du Canada un pays sans obstacle.

- Améliorer l'accès aux programmes et aux services fédéraux pour les personnes handicapées et veiller à ce qu'on tienne compte de l'inclusion des personnes handicapées dans tous les programmes, politiques et services du gouvernement.
- Enraciner une culture d'inclusion sans préjugé d'incapacitisme et de discrimination.

Dans le cadre de notre Plan d'action pour l'inclusion des personnes handicapées, un gouvernement libéral réélu déposera de nouveau et mettra en œuvre la Loi sur l'Allocation canadienne pour handicapés, qui instaurera une prestation mensuelle directe aux Canadiens handicapés à faible revenu âgés de 18 à 64 ans. Cela réduira la pauvreté chez les personnes handicapées de la même manière que le Supplément de revenu garanti et l'Allocation canadienne pour enfants ont réduit la pauvreté chez les aînés et les familles ayant des enfants, ce qui aidera le gouvernement du Canada à atteindre ses cibles légales de réduction de la pauvreté.

Un gouvernement libéral réélu élaborera aussi et mettra en œuvre une stratégie d'emploi axée sur des mesures de soutien aux travailleurs et aux employeurs, instaurant des milieux de travail inclusifs et accueillants et renforçant la confiance des entreprises dans les personnes handicapées. Cette stratégie comprendra un investissement dans le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées et dans le programme d'embauche Prêts, disponibles et capables afin d'appuyer l'emploi chez les personnes handicapées.

Nous nous engageons également à financer de façon permanente des services assurant un accès équitable à la lecture et à d'autres œuvres publiées pour les Canadiens ayant une déficience de lecture des imprimés afin que davantage de Canadiens puissent participer pleinement à ces activités.

Nous procéderons à une mise en œuvre rapide et ambitieuse de la Loi canadienne sur l'accessibilité et à l'harmonisation des normes d'accessibilité à travers le Canada. Nous œuvrerons dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux à une adoption uniforme de la définition de « handicap » se trouvant dans la Loi canadienne sur l'accessibilité. Nous adopterons une approche cohérente de l'inclusion de personnes handicapées à l'échelle du gouvernement fédéral. Nous appliquerons un point de vue axé sur les personnes handicapées à la prise de décisions. Cela couvrira en particulier nos engagements en matière de services de garde d'enfants et d'infrastructure. Nous jouerons un rôle plus en vue au sein des milieux internationaux de l'inclusion des personnes handicapées.

Seul un gouvernement libéral réélu poursuivra sur les bases posées jusqu'à maintenant pour soutenir les personnes handicapées dans le cadre de la relance suivant la pandémie en continuant à rebâtir en mieux, ensemble.